Projet du RAM Itinérant

Communauté de Communes

des Portes du Perche

Association Les Contrats Bleus

L'objectif du RAM est d'être le plus proche, disponible et à l'écoute des demandes des assistants maternels, des enfants et des parents employeurs.

**Rôles du Ram :**

Pour les parents :

* Accompagner les parents à la recherche d'un mode de garde,
* Aider à devenir particulier employeur
* Offrir un lieu ressource, d’information, de mise en relation, de conseil

Pour les assistants maternels :

* Offrir un cadre de rencontres et d’échanges des pratiques professionnelles
* Proposer des réunions d'information/formation sur des thèmes différents (au niveau de leur carrière, de la petite enfance)
* Valoriser leur travail

Pour les enfants :

* Permettre un temps d’échange avec d’autres enfants, d’autres adultes, de rencontres, d’éveil, de découverte et d’apprentissage
* Favoriser l'éveil, la curiosité, l'[autonomie](http://www.passerelles-eje.info/glossaire/definition_28_autonomie.html), le développement moteur et intellectuel.

Les animations sont ouvertes aux Assistants Maternels accompagnés des enfants qu'ils ont en garde, mais ils peuvent également y venir seul si c'est une journée où ils n'accueillent pas d’enfant.

Les animations sont en accès libre, sans inscription et entièrement gratuites.

L'accueil et l'écoute constituent les deux notions les plus importantes.

**Projet pédagogique du Relais Assistants Maternels**

La mission première du Relais Assistants Maternels est d’améliorer la qualité de l’accueil du jeune enfant durant la période où il est présent au domicile de l’assistant maternel.

Le relais est également un lieu d’échanges, d’informations, de médiation, de rencontres, de discussions en permettant aux parents et assistants maternels d’être les acteurs.

Le relais est un lieu de ressources où chacun peut trouver des informations sur le cadre légal, les devoirs et les droits de chacun.

Le relais est surtout un lieu neutre, qui ne prend pas position. Il rappelle simplement le droit du travail et la convention collective ainsi que les besoins primordiaux de l’enfant.

**OBJECTIFS EDUCATIFS**

**Offrir un cadre de rencontres et d’échanges des pratiques professionnelles**

* **Participer à la professionnalisation des assistants maternels par des échanges sur les pratiques professionnelles et promouvoir la formation continue.**

**Mission d’observation des besoins du territoire**

* Le responsable du RAM est partie prenante de la Commission Petite Enfance du territoire réunissant les professionnels de la Petite Enfance autours de projets communs.
* Centralise les disponibilités au niveau des modes de garde.
* Itinérance sur 3 communes de la collectivité désignées pour leur situation géographique, le nombre de professionnels et la disponibilité des salles.
* Un pôle sur le chef lieu de canton, au sein du pôle petite enfance.

**Garantir le bien-être des jeunes enfants**

* En préservant leur intégrité physique, morale et affective.
* En respectant leurs rythmes et leurs besoins.
* En améliorant l’accueil des enfants au domicile des assistants maternels.

**Proposer des activités en utilisant les ressources du territoire :**

* En utilisant les moyens destinés aux jeunes enfants (bibliothèque).
* En s’associant avec la structure multi-accueil et le Lieu Accueil Enfant Parent pour la mise en place d’informations, de conférences, de formations, de spectacles concernant le jeune public.

**MOYENS MIS EN ŒUVRE**

**LES TEMPS D’ACCUEIL COLLECTIFS**

L’un des objectifs du Relais Assistants Maternels est de favoriser les rencontres entre Assistants Maternels et les enfants qu’ils accueillent. Par le biais des temps d’accueil collectifs. Ces temps ne sont en aucun cas un mode de garde.  
 Ces rencontres sont avant tout centrées sur les besoins de l’enfant.

1. Le public concerné

⎫ Les assistants maternels et les professionnels de la garde d’enfant à domicile

Tous les assistants maternels de la Communauté de Communes peuvent participer aux activités du Relais. Ils devront être agréés par le service de Protection Maternelle Infantile du Conseil Général.  
 Lors de la première participation aux activités, ils doivent avoir eu l’autorisation écrite et signée par les parents pour participer aux temps d’accueil collectifs.  
 L’assistant maternel qui accueille l’enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle.

⎫ Les enfants

Les enfants concernés par l’agrément d’un assistant maternel ainsi que ses propres enfants peuvent bénéficier des temps d’accueil collectifs.

II. Les lieux d’accueil

⎫ Le fonctionnement

Dans le cadre de l’intercommunalité, les temps d’accueil collectifs se déroulent dans quatre salles mises à disposition par les communes (3 salles communales et l’espace petite enfance). Ainsi, les assistants maternels ont la possibilité de se rencontrer à proximité de leur domicile, ce qui facilite les déplacements avec les enfants.  
 Pour ce faire, un véhicule permet à l’animatrice de transporter le matériel pédagogique (tapis, coussins, jeux pour les tout-petits, feuilles, crayons, peinture…)

⎫ L’aménagement

Il est indispensable que ces lieux puissent être adaptés à l’accueil de jeunes enfants. L’aménagement doit être pensé afin de permettre à l’enfant de développer une activité à son rythme.  
 Lors de son arrivée, l’animatrice décide du matériel qu’elle souhaite exploiter ce jour. Ce choix se fait également en fonction de la demande des assistants maternels, des enfants et des thèmes du moment.

⎫ Le rangement

L’animatrice remet en place le matériel utilisé après la rencontre afin de faciliter l’entretien du sol par le personnel de nettoyage et pour ne pas entraver les activités d’autres utilisateurs des locaux.

III. Objectifs et intérêts des temps d’accueil collectifs

⎫ Pour les assistants maternels

Le RAM a plusieurs objectifs pour les assistants maternels :  
− Se rencontrer et rompre l’isolement lié à leur profession  
− Se questionner sur ses pratiques professionnelles

− Prendre du plaisir à faire et à être ensemble, tisser des liens  
− Observer et prendre conscience des besoins de l’enfant en fonction de son âge et de son stade de développement  
− Renforcer le rôle de prévention et être en capacité de déceler des difficultés d’ordre psychologique, physique ou relationnel avec un enfant et/ou sa famille  
− Échanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants…) et pouvoir prendre du recul  
− Avoir de la documentation à disposition pour s’informer, se former  
− Valoriser la profession

⎫ Pour les enfants

Les objectifs sont multiples pour les enfants :  
− Rencontrer d’autres enfants et nouer une relation  
− Enrichir leur vie sociale et affective  
− Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites, règles…)  
− Enrichir et éveiller leur curiosité grâce aux diverses activités proposées  
− Préparer l’enfant à la collectivité et à l’école pour les plus âgés  
− Expérimenter leurs capacités physiques et sensorielles

⎫ Pour les parents

− Garantir la professionnalisation de leur assistant maternel  
− Permettre à leur enfant de créer des liens et les préparer à la vie en collectivité  
− Bénéficier du regard d’un autre professionnel  
− Permettre l’éveil de leur enfant

⎫ Pour l’animatrice

− Proposer un lieu de bien être et de rencontres  
− Créer des liens avec les assistants maternels et les parents  
− Accompagner les assistants maternels  
− Proposer des activités riches et variées adaptées aux jeunes enfants  
− Garantir un accueil de qualité  
− Garantir le respect des règles  
− Développer le RAM comme un lieu de ressources auprès des assistants maternels

⎫ L’accueil (environ 20 minutes)

Pendant ce temps d’accueil, différents jeux sont à disposition des enfants pour leur permettre de prendre leurs marques avant de commencer la séance

**LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES**

Pendant la semaine, plusieurs permanences physique et/ou téléphonique sont proposées.  
 Les permanences sont destinées aux parents, aux assistants maternels et à toutes personnes concernées par l’accueil de jeunes enfants.

Les objectifs de ces permanences sont de mettre en relation l’offre et la demande d’accueil, de proposer une information actualisée sur la législation et la réglementation liée à la profession d’assistants maternels mais aussi d’informer les parents sur leurs droits et obligations liés à l’emploi d’un assistant maternel ainsi que sur les prestations familiales.

Ces permanences sont aussi l’occasion d’échanger sur différents thèmes concernant l’accompagnement de l’enfant (sommeil, repas, acquisition de la propreté…), permettant aux assistants maternels d’acquérir de nouvelles connaissances.

Lors de ces permanences, l’animatrice pourra avoir à jouer un rôle de médiation entre les parents employeurs et l’assistant maternel, en cas de conflit notamment, tout en restant neutre.

**LES ACTIVITES PERIODIQUES DU RELAIS**

Des rencontres périodiques seront organisées autour de réunions de formation et d’information afin de remplir sa mission d’accompagnement des assistants maternels et de participer à leur professionnalisation.  
Les thèmes abordés seront choisis en concertation avec les assistants maternels afin de rester au plus près de leurs préoccupations.  
La participation d’intervenants extérieurs pourra être nécessaire.

Occasionnellement, des sorties, des spectacles, des pique-niques pourront être organisés. Ces moments seront ouverts aux assistants maternels accompagnés des enfants qu’elles accueillent mais aussi aux parents et aux personnes intéressées par l’accueil de jeunes enfants

**PLANNING D’OUVERTURES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LUNDI** | **9h à 11h30**  **1 fois tous les 15 jours interventions à**  **Saint Victor de Buthon et Champrond en Gâtine** | **14h30 à 19h00**  **Permanences administratives**  **à La Loupe** |
| **MARDI** |  |  |
| **MERCREDI** | **9h à 12h30**  **Permanences administratives à La Loupe** |  |
| **JEUDI** | **8h30 à 12h30**  **Interventions à La Loupe** | **13h30 à 15h30**  **Permanences administratives**  **à La Loupe** |
| **VENDREDI** | **8h à 12h30**  **Interventions à Belhomert** |  |

**UTILISATION DES SALLES**

* **LA LOUPE** : Le bureau du responsable du RAM est dans les locaux de la Petite Enfance, situés 3 rue Henri Dunant. Les interventions auprès des assistants maternels s’effectueront sur le même site (salle d’activité et salle de motricité).
* **BELHOMERT** : Installation dans la salle des fêtes de la commune
* **CHAMPROND EN GATINE** : Installation dans la salle des fêtes de la commune
* **SAINT VICTOR DE BUTHON** : Installation dans la salle de motricité de l’école